



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 146-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.240

Déposée le : 15.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumgartner (Jegenstorf, PS) (porte-parole)
Zybach (Spiez, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Peut-on donner une chance au centre d'hébergement collectif du Viererfeld ?

À en croire les médias et le communiqué de presse du canton de Berne, ce dernier prévoyait de construire rapidement et sans formalités bureaucratiques un ensemble de modules d'habitation pour accueillir des réfugiées et réfugiés ukrainiens. Ces logements temporaires situés à Viererfeld devraient pouvoir accueillir jusqu'à 1000 personnes. Les coûts de la construction ont été estimés à 10 millions de francs, sachant qu'une partie des investissements pourra être récupérée une fois les logements démontés. Par contre, aucun chiffre ne peut être avancé pour les coûts d'exploitation, car ceux-ci dépendent directement de l'occupation des logements et de la durée de mise à disposition de ceux-ci. Aujourd'hui, alors que les modules d'habitation sont en cours d'installation, on constate qu'on aurait dû prévoir plus de temps pour la planification, car de nombreux aspects importants ont été omis dans la précipitation.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel organe compétent en matière de finances a approuvé le crédit de 10 millions de francs ?
2. Sur quelle base ont été calculés la superficie des pièces, le nombre de cuisines et la localisation des sanitaires ?
3. Quels critères ont conduit le canton de Berne à collaborer avec un bureau de graphisme ?
4. Pourquoi aucune architecte spécialisée ou aucun architecte spécialisé dans la construction d'hébergements de groupes ni paysagiste n'ont été impliqués dans le projet ?
5. Quelle importance a-t-on accordé à la qualité de vie dans les espaces intérieurs et extérieurs du millier de personnes qui viendra habiter dans ces logements et en particulier des enfants et des femmes ?

6. Quelles organisations spécialisées ont été impliquées dans la planification et la réalisation du projet ?
7. Des entreprises se sont-elles vu accorder des marchés d'une valeur supérieure à 250 000 francs et pour lesquels un appel d'offres aurait dû être lancé sur la plateforme si-map ?
8. Quels sont pour le Conseil-exécutif les avantages des modules d'habitation en métal par rapport à d'autres solutions ?

Motivation de l'urgence : la réalisation de cet ensemble de logements a déjà démarré.

Destinataire

– Grand Conseil